

Motion Proposée à l'Assemblée Générale de l'université du Sud Toulon Var du 09/02/09

Mandat des représentants de l'Université de Toulon à la Coordination des Universités

Devant les projets affichés par le gouvernement concernant l'enseignement supérieur et la recherche en France, l'Assemblée Générale des personnels et étudiants de l'Université du Sud Toulon Var, réunie le 09/02/09 adopte la position suivante.

Considérant :

Les conséquences de la LRU :

- La fin de la gestion collégiale de l'Université, et plus généralement de l'enseignement supérieur et de la recherche au profit de la concentration des pouvoirs aux mains d'un petit nombre ;
- La disparition annoncée des universités de petite et moyenne taille, et leur transformation en lycée universitaire sonnant le glas de l'adossement de l'enseignement supérieur à la Recherche au niveau Licence, et allant à l'encontre des principes d'égalité des territoires de la République ;
- La mise en concurrence entre universités et à l'intérieur même d'un établissement (notamment au travers des critères SYMPA) ;
- La fin du caractère national des diplômes, menant à une inégalité de reconnaissance suivant le lieu d'obtention, mesure contestée par les acteurs économiques eux-mêmes, et inacceptable pour les étudiants ; la fin du cadrage national pour les IUT ;
- La perte de fléchage des moyens, touchant en premier lieu les IUT et les IUFM menacés de sous dotation eut égard aux objectifs professionnalisants de ces filières, et de la disparition qui en résulterait à moyen terme ;
- Remplacement des personnels (BIATOSS, enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs) par des embauches de contractuels de tous types (CAE, CDD, CDI ...) et l'externalisation de certains services ;
- L'augmentation inéluctable à terme des droits d'inscription pour les usagers, conséquence de la diminution des budgets conjugué au faible engagement social de l'état à destination des étudiants ;
- La remise en cause du statut des enseignants-chercheurs, de leur modalité de recrutement, favorisant le clientélisme et affaiblissant la complémentarité entre enseignement et recherche ;

La volonté affirmée et réaffirmée de réformer la Recherche dans le sens d'un pilotage autoritaire du pouvoir politique par

- Le démantèlement du Comité Scientifique et la transformation des organismes nationaux de recherche, garants d'une politique scientifique pérenne et indépendante, en agence de moyens ce qui équivaut à leur disparition ;
- Le transfert vers des agences gouvernementales, dont les membres sont nommés directement par le ministre :
 - L'ANR pour le soutien financier, conduisant à un financement sélectif de la recherche (projets) et hypothéquant la diversité et la pérennité de la recherche française.

– L'AERES pour l'évaluation des laboratoires, réalisée sur des critères gestionnaires et soumise au pouvoir politique ;

- La volonté de considérer essentiellement la Recherche appliquée à court terme, mettant en danger la Recherche en Sciences Humaines, la Recherche Scientifique fondamentale, etc ;
- Le contrat doctoral, qui institutionnalisera la précarité des étudiants, incompatible avec les conditions de travail nécessaires à la production d'un travail de recherche de qualité pour leur thèse ;

La transformation radicale de l'enseignement des premiers et second degrés par :

- la création d'une agence nationale de remplacement ;
- la baisse du nombre de postes mis aux concours et la non-ouverture d'autres ;
- la réforme dite « de la mastérisation » qui abaisse le niveau de formation des enseignants, tant au niveau disciplinaire qu'au niveau professionnel et qui offrira à court terme à l'agence nationale de remplacement des milliers d'enseignants précaires et sous-payés ;
- la réforme des concours de recrutement ;

L'assemblée Générale des personnels et des étudiants de l'Université du Sud Toulon-Var appelle à la solidarité personnels, étudiants et citoyens dans la mobilisation et exige :

- L'abrogation de la LRU préalablement à toute discussion ;
- L'ouverture de vraies négociations sur les réformes de l'Université et de la Recherche française, en s'appuyant notamment sur les propositions des États Généraux de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (2004), impliquant tous les acteurs concernés: enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels techniques et administratifs, ouvriers de service et de santé, personnels de bibliothèques, étudiants, doctorants ;
- Le retrait par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la réforme sur la mastérisation et le retrait par le ministère de l'éducation nationale de la réforme des concours de recrutement ;
- Un effort financier significatif à la hauteur des enjeux et des besoins (3% du PIB, conformément aux accords de Lisbonne), le réengagement ferme et massif de l'État dans l'enseignement supérieur et la recherche, en tant que Service Public ;
- La création de postes statutaires dans l'enseignement supérieur et la recherche pour mettre fin à la précarisation de tous les personnels (et particulièrement, chez les BIATOSS, des personnels de catégorie C) et résorber le sous-encadrement chronique des universités ;
- Le respect des personnels du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.